

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 21 Août 2014

L' an deux mil quatorze et le vingt et un Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CULPIN Delphine, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly MM : BARRIER Alain, CROISEAU Gérard, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Absents excusés : Mmes CHARTIER Sylvie, OSTER Béatrice, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM. BREBION Patrice, PLOUSEAU François, DESOEUVRE Joël

Procurations : Mme CHARTIER Sylvie à Mme MERCIER Nadine
Mme OSTER Béatrice à M. RATINEAU William
M. PLOUSEAU François à M. LEONARD Jérôme
M. DESOEUVRE Joël à Mme RACINE Nicole

M. ROBIL Jarno a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 14 Août 2014

Date d'affichage : 25 Août 2014

SOMMAIRE

- **SUBVENTION REFECTION FACADE - M. CHARPENTIER Jackie**
- **CREATION EMPLOIS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**
- **AVENANT LOCATION EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AU CONSEIL GENERAL**
- **RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE**

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

Réf : 2014-072 - Objet : SUBVENTION REFECTION FACADE - M. CHARPENTIER Jackie
EXPOSÉ DES MOTIFS

M. CHARPENTIER Jackie a fait réaliser une réfection de façade au 12 rue du Dr G. COULON en respectant les préconisations de l'architecte des petites cités de caractère. Il demande le versement de la subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une participation financière de 500 € à M. CHARPENTIER Jackie

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 2)

Réf : 2014-073 - Objet : CREATION EMPLOIS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2014-062 en date du 12 juin 2014, le conseil municipal avait décidé la création de 2 emplois contractuels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la période du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015, savoir :

- 1 emploi à 9 H 05/semaine annualisées ou 11 H 35/semaine non annualisées
- 1 emploi à 15 H 55/ semaine annualisées ou 20 H 15/semaine non annualisées.

Au fur et à mesure de l'avancée de la mise en place, il convient d'annuler la précédente délibération et de créer de nouveau des emplois contractuels comme suit :

- 1 emploi à 13 H 05/semaine annualisées du 2 septembre 2014 au 31 août 2015
- 1 emploi à 17 H 45/semaine annualisées du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2014-062 en date du 12 juin 2014,
- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoints d'animation 2ème classe contractuels à temps non complet :

- * 13 H 05/semaine annualisées du 2 septembre 2014 au 31 août 2015
- * 17 H 45/semaine annulaisées du 1er septembre 2014 au 31 août 2015

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints d'animation de 2ème classe 1er échelon,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 - article 6413.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-074 - Objet : AVENANT LOCATION EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AU CONSEIL GENERAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la location des équipements sportifs municipaux mis à disposition du collègue, il est nécessaire de réaliser un avenant pour l'année scolaire 2013-2014 à la convention signée avec Le Conseil Général de la Sarthe dans la mesure où les tarifs pratiqués évoluent ainsi que les heures d'utilisation de ces équipements.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'avenant proposé,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer le dit avenant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-075 - Objet : RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 7 mai 2013, M. PRONE Pédro a acquis une concession dans le cimetière communal d'une durée de 30 ans pour un montant de 117,30 €. Celui-ci a été inhumé dans cette concession le 13 mai 2014.

Originaire de Fort de France en Martinique, la famille de M. PRONE a décidé de rapatrier sa dépouille à Fort de France le 13 août 2014.

La concession étant maintenant inoccupée, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la rétrocession de celle-ci à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession de la concession au prix de 113 €,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

- **DECIDE** que le remboursement se fera à l'étude Me BAUDRY, notaire au Grand-Lucé et chargé de la succession de M. PRONE,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Questions diverses :

INFOS TRAVAUX

1 - Vestiaires du stade : les clôtures ainsi que la pose du portail et portillon débiteront lundi 25 août 2014.

L'escalier est en cours de réalisation.

2 - Voirie : La société ASPO interviendra à compter du 28 août prochain et la durée des travaux est estimée à 3 semaines, temps pendant lequel la circulation dans la Grande Rue sera interdite.

Rue du pavois et chemin des vaumarquets : Des tests de laboratoire ont été effectués afin de préparer les prochains travaux. L'Etat a été condamné à verser une somme de 106 000 €, cette somme n'a pas encore été versée.

3 - Eclairage public : les travaux d'éclairage public sont en cours (place Salmon, Bibliothèque....).

4 - Bâtiments : Le bardage du bâtiment "la collégienne" interviendra 1er quinzaine de septembre, l'ancienne salle de cathé attribuée aux temps d'activités périscolaires est pratiquement terminée et sera opérationnelle pour le 1er septembre.

2 TBI seront installés à l'école primaire.

5 - Lotissement de Belleville : Le nettoyage du lotissement aurait dû être effectué. Actuellement 8 lots sur 21 sont vendus.

6 - Columbarium : des cases et des caves-urnes supplémentaires ont été installées.

PRESENTATION VIRTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme MERCIER Nadine a effectué une présentation virtuelle du personnel au conseil municipal.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

PERMANENCES JOURNEES DU PATRIMOINE

Les 20 et 21 septembre prochains, ont lieu les journées du patrimoine.

La mairie est ouverte au public :

- Samedi 20 septembre 2014 de : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Dimanche 21 septembre 2014 de : 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Il est demandé aux conseillers municipaux disponibles de se positionner sur des plages horaires afin d'assurer une permanence.

La mairie étant ouverte le samedi matin de 9 h à 12 h, la permanence est assurée par la secrétaire présente à l'accueil.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. CROISEAU : Quel est le coût du feu d'artifice ?

Réponse : 4 500 € plus 500 € pour la sono

Des platanes sont à élaguer rue de Belleville, entre la rue de l'hôtel de ville et la rue qui rejoint la rocade.

Maison rue Léon Aubert (face à la poste) : Quand des travaux de sécurisation seront effectués ?

Réponse : La personne qui s'est portée acquéreuse de ce bâtiment doit respecter un délai de 2 ans maximum pour faire des travaux. Ce délai arrive bientôt à expiration.

Mme RACINE Nicole : La porte d'entrée de la mairie est très lourde.

Réponse : la mairie est classée et il est impossible de remplacer cette porte.

M. RATINEAU William : Qu'en est-il de la nouvelle répartition des sièges au sein de la communauté de communes ?

Réponse : le nombre de sièges étant descendu de 28 à 23, la commune du Grand-Lucé n'est pas impactée par cette nouvelle répartition. Celle-ci concerne les plus petites communes.

Mme ROLLAND Nelly : Qu'en est-il du bâtiment PROXI ?

Réponse : l'actuel gérant du Proxi a fait une proposition pour acquérir le bâtiment. La commission Développement Economique se réunira prochainement pour étudier cette possibilité de cession et investir dans un autre bâtiment.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

Mme RACINE Nicole : Le syndicat d'Initiative n'est pas souvent ouvert et il n'existe aucune carte postale de la commune en vente dans les commerces. La carte des chemins pédestres est très difficile à lire.

Réponse : La compétence tourisme a été confiée au Syndicat Mixte du Pays de Vallée du Loir. La décision des permanences dans les communes membres revient donc à cette instance. Pour ce qui est des cartes postales, Mme RACINE se charge de contacter la mairie de LOMBRON.

RETOUR COMICE

Le retour du comice qui s'est déroulé à Montreuil-le-Henri aura lieu le LUNDI 25 AOUT 2014 à 18 h 15 à la salle polyvalente du Grand-Lucé.

REMERCIEMENTS

Une carte de condoléances a été adressée aux familles suivantes qui, en retour, ont transmis leurs remerciements :

- Famille LEROUX
- Famille LEON
- Famille FOUGERAY
- Famille ALIX
- Famille LEVEQUE
- Famille DENEU.

La séance est levée à 22 h 30